

DISPOSITIFS D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT

TRAVAUX & ACCESSION



3/ Prêt Travaux & Prêt Accession :

Financer vos projets.

Demande de prêt :

actionlogement.fr/demande-pre

Conseil en accession (courtage gratuit) : Un accompagnement personnalisé.

actionlogement.fr/demande-cfi



RECHERCHE DE LOGEMENT



Créer une demande de logement :

Pour connaître la procédure et déposer votre dossier.

relationclient.actionlogement.fr/demande-logement/

AIDES À LA LOCATION



7/ Loca-Pass :

L'AVANCE LOCA-PASS® est une aide gratuite (prêt à 0%) pour financer votre dépôt de garantie.

locapass.actionlogement.fr/

8/ VISALE (garant dans le secteur privé) : Votre garant pour sécuriser votre location.

visale.fr/#/



COMMISSION LOGEMENT

Service Assistance et Aides aux Salariés



1/ SERVICE ASSISTANCE & AIDES

Notre service accompagne les salariés face aux difficultés de logement (accès, maintien, budget).



Demande d'assistance :

actionlogement.fr/demande-assistance



Aide exceptionnelle impayés de loyer :

actionlogement.fr/peec-aide-exceptionnelle-impayes-loyer



Aides gratuites :

actionlogement.fr/peec-aides-gratuites

Pour une **recherche de logement**, choisissez la rubrique "Trouver un logement".



CODE ENTREPRISE

APIOGEMENT



2/ MOBILI-JEUNE (ALTERNANTS)

Aide pour les alternants de **moins de 30 ans**, locataires de leur résidence principale.



Mobilijeune.actionlogement.fr :

mobilijeune.actionlogement.fr/

Recherche de Logement

Rappel du processus de réservation locative pour le Groupe API



01 Visibilité

Less réservations locatives disponibles sont toutes visibles sur **AL'in**.

02 Candidature

Seul le salarié peut y postuler directement. Il est le seul habilité à faire cette démarche.

03 Appui API

Si API souhaite (en fonction de l'urgence) appuyer la demande, la commission peut lui octroyer des **points Bonus**.

04 Sélection

Si son scoring est suffisant (top 3), son dossier est envoyé en commission d'attribution.

05 Décision

Le bailleur décide seul, parmi les 3 dossiers, à qui attribuer le logement.



Important : Diversifiez vos démarches

La plateforme AL'in est un levier majeur, mais le salarié doit en parallèle contacter directement les bailleurs du secteur et les services logements des mairies.

Droit à l'hébergement opposable (Daho)

Vérifié le 07 novembre 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



01 Votre Situation

Vous êtes dans une situation de **précarité** ou d'**urgence sociale** :

- Menace d'expulsion
- Hébergement temporaire
- Logement insalubre ou sans domicile

02 Absence de solution

Suite à vos démarches et demandes d'hébergement :

Aucun hébergement adapté à votre situation ne vous a été proposé.

Recours Daho (Droit à l'hébergement opposable)

Vous pouvez effectuer ce recours en Île-de-France ou ailleurs en France.

[Accéder aux démarches sur Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)



Le Droit Au Logement Opposable (DALO)

Garantir un logement décent et indépendant aux personnes prioritaires et ménages défavorisés



01 Le Dispositif

La loi désigne **l'État comme garant** du droit au logement décent.

Elle permet d'obtenir une proposition de logement social adaptée dans un **délai de 6 mois** après décision de la commission de médiation.

02 Critères de Priorité

Vous pouvez saisir la commission si :

- Demande de logement social sans offre depuis un délai anormalement long.
- Logement impropre à l'habitation ou insalubre.
- Présence d'une menace ou d'un avis d'expulsion.



Saisine de la commission de médiation

Les démarches de recours DALO s'effectuent via un formulaire officiel à déposer auprès de la préfecture de votre département.



Tout savoir sur vos propositions de logement

Délais de réponse et étapes clés après votre candidature



Délais de réponse

Si votre situation est en adéquation avec l'offre, votre candidature sera étudiée **dans la semaine** suivant sa date de fin de publication (ou deux semaines après en cas d'affluence ; délai non contractuel).

Etapes successives à franchir après la candidature

01 Candidature Retenue

Votre dossier passe au statut "**Envoi bailleur**". Le bailleur prendra contact pour la suite :

- Visite du logement
- Passage en commission logement
- Décision (attribution ou refus)

02 Candidature non Retenue

Votre dossier est transféré dans l'historique de vos "**candidatures effectuées**".

Cela indique que d'autres dossiers ont été priorités. Vous êtes libre de **candidater sur d'autres offres** adaptées à votre situation.

Processus Action Logement

Rappel des démarches d'accompagnement selon la situation du salarié



01 Aide & Relogement

Pour être contacté par une conseillère sociale ou trouver un relogement hôtelier d'urgence, envoyer par e-mail :

- L'accord écrit du salarié
- Une adresse e-mail valide
- Un numéro de téléphone
- L'adresse et le département actuels

02 Logement Temporaire

Pour chercher un logement temporaire (ex : FJT), le salarié doit effectuer son test d'orientation en ligne :

actionlogement.fr (Trouver un logement)

Note : Les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) sont généralement réservés aux moins de 30 ans.

i Recommandation importante : Pensez également à postuler en parallèle sur la plateforme AL'in pour optimiser les chances.

Êtes-vous éligible au dispositif DALO ?

Évaluez votre situation en ligne et accédez à vos droits rapidement



Le Simulateur DALO

Pour évaluer votre situation en quelques minutes, utilisez l'outil officiel d'éligibilité en ligne. C'est simple, rapide et gratuit.

Prêt à commencer le test ?

[Accéder au simulateur d'éligibilité](https://mondalo.logement.gouv.fr/simulateur-eligibilite)

<https://mondalo.logement.gouv.fr/simulateur-eligibilite>

Votre Contact Logement

Une question ? Notre équipe vous accompagne dans vos démarches.



Gregory Vandeputte

Conseiller Commission Logement